



## 6, allée du Progrès et 2 au 31, allée Philippe Roux à La Courneuve

**M**esdames et Messieurs les locataires,  
L'élaboration du programme de travaux du Plan de Renovation Urbaine, financé par l'ANRU, a permis d'identifier la nécessité, pour vos immeubles construits dans les années 1990, d'une intervention pour améliorer les performances énergétiques, visant à diminuer les coûts du chauffage, de l'eau chaude et à l'amélioration de votre confort.

L'OPH 93 a déjà engagé une étude thermique spécifique, qui nous a conduits à anticiper les travaux du chauffage et de la distribution d'eau chaude avant les autres travaux de réhabilitation.

Après une assez longue phase de préparation, du fait des délais d'études, des accords avec le SMGC qui fournit la géothermie et le raccordement au réseau, et suite à deux appels d'offres infructueux, l'entreprise a été finalement retenue le 2 février dernier. Les travaux commenceront dans les prochaines semaines.

Le changement du chauffage comprendra :

- le passage du chauffage individuel électrique au chauffage collectif en géothermie,
- la dépose des ballons d'eau chaude sanitaire,
- le remplacement des convecteurs électriques par des radiateurs équipés de robinets thermostatiques et toute la distribution, en partie commune et dans les logements,
- la création d'une sous-station de chauffage dans le parking,
- la modification de votre tableau électrique.

Ces travaux entraîneront une réduction de la consommation électrique et des charges de chauffage, la diminution de l'abonnement EdF, l'amélioration du confort.

Ces travaux font partie du projet de réhabilitation qui donnera lieu à une large concertation et permettra de recueillir vos demandes et de prioriser nos interventions.

La programme de rénovation envisagé comprend en complément des travaux réalisés sur les ascenseurs, la résidentialisation et la mise en place de la collecte sélective, l'isolation et la réfection des parties communes, la réfection de l'étanchéité des terrasses et la pose de garde-corps, la conformité électrique des logements, l'amélioration de la ventilation mécanique.

Parallèlement, votre délégation assure la gestion courante et va procéder dans les prochaines semaines à la remise en service du contrôle d'accès et de l'interphonie.

Des études sont lancées pour évaluer l'ensemble des problématiques du bâtiment et le Bilan Patrimoine Habitat est réalisé, ce qui déterminera les obligations en termes de travaux pour obtenir cette certification. Vous serez peut être sollicités prochainement pour visiter ou répondre à des questions sur votre logement.

**Nous organiserons une réunion publique fin avril pour vous présenter les résultats des premières études, le programme de travaux du chauffage, les modalités de réalisation et le calendrier prévisionnel.**